

02B2608
440.726.289 RCS Paris

Copie certifiée
conforme le

14 MAI 2002

2002 - 462
RG 2002-30879

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

ORDONNANCE

N° dépôt

14 MAI 2002

34.959

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Paris, Chevalier de la légion
d'honneur,

Vu la requête présentée par :

la société GRANT THORNTON

Nommons (1) : M

demeurant (2)

(1) S, av^e Franklin Roosevelt 75008 Paris -

(2) 57, rue Boissière. 75116 Paris -

en qualité de commissaire aux apports.

Disons que ce mandat de justice, confié au commissaire à titre strictement
personnel compte tenu de ses compétences, ne peut en aucun cas être sous-traité.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou
plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.

Disons que, dès sa nomination, le commissaire proposera un devis détaillé des
travaux avec ventilation du temps prévu, du taux horaire, et dans les mêmes
conditions, le budget du ou des expert(s) qu'il se sera éventuellement adjoint.
En cas de contestation, ce budget devra être soumis à notre appréciation.

Disons que le commissaire nous exposera l'accomplissement de sa mission après
avoir obtenu l'avis des intéressés sur ce compte-rendu.

Disons qu'une copie de la présente ordonnance sera déposée par le Greffier au
dossier de la société, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le Greffier

A.M. DECOURCELLE

Fait à Paris, le

13.5.2002

Le Président du Tribunal,

G. COSTES

